LES FERMIERS DU FISC À PARIS DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XV° SIÈCLE

PAR

JEAN-BERNARD LACROIX

licencié ès lettres

SOURCES

Trois grands types d'impositions ont cours à Paris (aides, impositions urbaines et domaine royal) auxquelles correspondent trois sources principales d'archives en relation avec l'institution qui a la connaissance de chaque levée. Les plus importantes, les aides, sont du ressort de l'élection, mais l'absence d'archives pour le xve siècle à Paris constitue un obstacle important. La source fondamentale consiste donc uniquement dans la juridiction d'appel qu'est la Cour des aides, dont les registres sont conservés aux Archives nationales (série Z^{1a}). Pour la ville, il s'agit des registres Z^{1h} dont les plus importants sont Z^{1h} 12 et Z^{1h} 18 entre lesquels s'intercale chronologiquement le registre KK 1011. Le domaine royal enfin est du ressort de la Chambre du domaine (série Z^{1f}). Cette série très complète permet une étude suivie. Les autres sources (Parlement, Chambre des comptes, etc.) n'ont qu'un intérêt indirect.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTUDE SOCIALE DES FERMIERS PARISIENS

CHAPITRE PREMIER

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

Les identifications assurées concernant l'origine géographique des fermiers de Paris, qu'elles soient spécifiées ou déduites (cas des sergents royaux qui résident à Paris), montrent que la quasi-totalité des fermiers à Paris sont parisiens. Un seul cas concerne un fermier dont l'activité commerciale et la résidence demeurent extérieures à Paris (Beauvais). Ce lien fondamental entre la résidence et le lieu de l'activité fermière tient à des raisons matérielles (recouvrement facilité par la parfaite connaissance du secteur concerné et une surveillance plus aisée) mais aussi professionnelles et économiques comme le confirme le fait que les fermes extérieures à Paris tenues par des fermiers parisiens, sont celles qui contrôlent l'accès au marché parisien dans des limites assez restreintes dépassant rarement le ressort de l'élection de Paris à l'exception de Melun et Meaux. Les facteurs sectoriels au niveau même de la ville de Paris traduisent également une nette concordance entre le lieu de résidence et le ressort de la ferme. La localisation de l'habitat des fermiers précise, quant à elle, les préoccupations économiques de la majeure partie des fermiers parisiens qui gravitent autour des Halles et des ports de Grève. L'importance du facteur géographique avec une prépondérance presque exclusive du milieu local dans la ferme parisienne, ce facteur jouant à l'échelon le plus restreint, doit être soulignée comme motivation des prises de fermes.

CHAPITRE II

PROFESSIONS EXERCÉES

Les professions commerciales constituent l'immense majorité des cas. Il faut ajouter le très important groupe des sergents royaux et de la ville que leur qualité amenait tout naturellement à l'exercice de la ferme fiscale, et qui presque

toujours avaient coutume de pratiquer une activité commerciale complémentaire, ce qui les rapprochait donc doublement de l'important groupe des fermiers exerçant une profession commerciale. La représentation de toutes les catégories de marchands et d'artisans est à mettre en relation avec la nature des impositions qui portent sur l'ensemble des marchandises. Il existe en effet une très nette identité entre la nature de la ferme et la profession exercée, en raison de l'importance primordiale de la connaissance du métier. Il s'agit pour les marchands de se servir d'un système fiscal existant en en tirant un profit maximum par l'exercice d'une ferme rentable grâce à la parfaite connaissance du domaine qu'elle touche et, d'autre part, la possession du contrôle fiscal en reportant sur d'autres catégories le poids de ces charges. La ferme sert dès lors des intérêts économiques par l'espionnage professionnel des concurrents, et la main mise sur le marché grâce aux relations privilégiées qu'elle confère. Cet intérêt commercial fondamental est confirmé par la place fréquente d'associations commerciales préexistantes comme noyaux de sociétés fermières. Il existe un clivage de ce milieu par un recrutement à tous les niveaux de richesse de la bourgeoisie urbaine. Les autres professions constituent des cas d'exception, des tentatives nées au contact de l'institution de la ferme fiscale et de la tentation de spéculation qu'elle offre. Mais la ferme constitue-t-elle en soi une profession à part entière? Jamais un fermier ne s'est contenté de cette activité. Il n'y a pas de fermier professionnel à proprement parler, mais plutôt il faudrait qualifier une certaine catégorie de fermiers, de fermiers habituels à finalité professionnelle non pas dans le sens d'une activité particularisée et déterminante de la condition de l'individu, mais en tant que moyen d'action et d'appoint de l'activité commerciale.

CHAPITRE III

FORTUNE ET ENRICHISSEMENT SPECULATIF

Les petits fermiers connaissent toujours une situation très précaire; pourtant la motivation spéculative est très fortement perçue dans ce groupe le plus menacé et le plus vulnérable. Certains réussissent, mais la plupart échouent, traînent une existence médiocre entre des dettes incessantes et une faillite menaçante. Ce milieu est très sensible à la moindre crise (années 1460-1465), en raison de l'absence d'assise financière solide, condition première de la gestion fermière. Il n'est pas possible d'envisager l'enrichissement spéculatif des grands fermiers sans faire la part de leur fortune commerciale difficilement chiffrable. Les grandes fermes des aides intéressent tous les niveaux de fortune d'une même profession. L'enrichissement par la ferme existe, mais il est extrêmement rare qu'il ait un caractère spectaculaire. Par contre, nombreux sont les exemples

de personnages mis en difficulté par les fermes fiscales et dont l'abandon de cette activité est consécutif à un grave échec financier. Si ces faillites tiennent à des problèmes de gestion et aux données conjoncturelles, le seul cas de faillite irrémédiable (officier) prouve le caractère primordial de capitaux compensatoires importants fondés sur une activité commerciale parallèle, afin de pallier l'extrême fluctuation des rendements. Cet intérêt financier souvent médiocre et décevant n'exclut nullement une concurrence très vive qui s'explique parfaitement si l'on dissocie le plan de la psychologie individuelle des faits concrets qui peuvent en perturber les concepts et les finalités, car la motivation de la prise de la ferme ne repose nullement sur une réalité objective du risque encouru mais sur une totale subjectivité qui privilégie l'appât du gain.

CHAPITRE IV

PLACE DES FERMIERS DANS LA SOCIÉTÉ PARISIENNE

L'importance des gains et des enjeux au début du xve siècle attire de nombreux représentants de la haute bourgeoisie marchande qui, dès lors qu'ils accèdent à une position sociale privilégiée (échevinat, office financier, etc.), abandonnent l'activité fermière, en raison de l'absence totale de considération qui s'y attache, plus encore que par les incompatibilités qui en résultent. Or, ce milieu disparaît totalement à partir des années 1440 pour des raisons politiques et surtout financières : l'effritement constant des baux et de la rentabilité des fermes détourne cette haute bourgeoisie de placements devenus mineurs tandis que les couches moyennes ambitieuses et acceptant plus facilement le risque sont attirées par des fermes dévaluées, donc accessibles. Cette movenne bourgeoisie se caractérise par son absence de notoriété sociale et son aisance financière moindre. Elle s'appuie sur la petite bourgeoisie d'offices du Châtelet et de l'Hôtel de Ville qui lui apporte une solide contribution à la levée fiscale. A la fin du siècle, quelques noms émergent de ce milieu social mais ils rompent alors en général avec la ferme fiscale. Ce monopole des couches moyennes dans les fermes fiscales est encore confirmé par l'absence de noblesse. Les clercs « ecclésiastiques » sont très nombreux, mais le clerc ne peut être et rester fermier que par une entente tacite avec l'administration financière. L'évolution fait nécessairement basculer ces fermiers clercs dans la mouvance de la juridiction royale au moment où s'estompe la notion de clerc par le déclin de son contenu qui n'est plus défendu ni soutenu par le fermier clerc lui-même. Clerc devient essentiellement synonyme de lettré, qualité généralement rencontrée chez les fermiers parisiens.

CHAPITRE V

DESCENDANCE ET LIENS FAMILIAUX

Le cas des petits fermiers souligne l'importance du cadre familial dans l'entreprise, mais il y a simultanéité et non pas succession. Le fils hérite non d'une ferme ou d'une expérience, mais d'une structure de travail artisanale ou commerciale relativement stable, où la ferme peut jouer en tant qu'élément complémentaire de ressource ou moyen d'action d'une pratique commerçante mais essentiellement dans le cadre d'une expérience jamais renouvelée de manière continue au fil des générations. Pour les grands fermiers, les liens endogamiques de la bourgeoisie marchande se traduisent par l'existence de rapports familiaux secondaires dans les fermes fiscales. La ferme ne survit presque jamais au renouvellement des générations dans ces familles, par l'absence d'héritiers (clercs non mariés), pour des raisons sociales (passage aux offices royaux), mais plus encore par la nature même de la ferme fiscale dont le caractère d'incertitude et d'insécurité détermine l'instabilité des personnes et justifie le renouvellement constant qui se fait selon d'autres critères que ceux de la famille. La ferme fiscale n'est ni un acquis, ni un patrimoine transmissible, mais ce sont des facteurs purement psychologiques qui déterminent au niveau de chaque individu un attrait particulier pour une activité qui se formule en termes de risques. La ferme est à associer à des données qui privilégient l'individu. Le milieu familial n'engendre pas nécessairement la ferme fiscale, si bien que l'absence de dynasties fermières est un corollaire de l'inexistence de professionnalisme dans l'activité fermière, en ce sens qu'elle appartient, plus encore qu'à la mentalité ambitieuse et aventurière de ce milieu de la bourgeoisie marchande avide de profits, à un paroxysme de cette mentalité à l'échelon d'individus qui s'en servent parallèlement comme moyen d'action.

DEUXIÈME PARTIE

LE MILIEU FERMIER: RELATIONS INTERNES

CHAPITRE PREMIER

SITUATION. DÉFINITION

La seule forme de gestion fiscale indirecte par affermage est l'association fermière ou compagnie comprenant un nombre d'associés presque toujours

voisin de celui auquel les ordonnances font référence. Bien que le problème du nombre puisse concourir à la formation de monopoles, menaçant de décourager la concurrence par d'importants capitaux, on ne peut pas lier directement à Paris nombre et monopole. Ce dernier existe mais n'a pas pour base un nombre élevé d'associés car il se produit une constante restructuration des rapports et des liens du milieu fermier. Il est significatif de constater que Jean Bouchacier, l'un des plus grands fermiers, est de ceux qui recherchent le moins les associations nombreuses.

CHAPITRE II

CONJONCTURE ET COMPAGNIE

Le xve siècle parisien se nuance en trois phases. La première période, dépressive (1425-1440/41), est marquée par une chute considérable et continue des baux. Ceci s'explique par les conditions politiques et économiques, et non en raison d'un monopole susceptible de briser la concurrence. La chute tant nominale que réelle de la valeur des fermes, dont la rentabilité devient médiocre. explique le monopole qui est un monopole de fait consécutif à la situation catastrophique et non pas inversement. Il s'agit donc d'un monopole d'individualités à caractère négatif puisque résultant d'une situation déprimée plus que de l'action conjuguée de personnages mettant en commun leurs intérêts. La conjonction des baux faibles, le désintéressement de la haute bourgeoisie et l'intérêt suscité néanmoins pour certaines autres personnes par suite de la reprise des bénéfices, a provoqué dans la seconde phase (1442-1460/65) l'éclosion d'un type nouveau de compagnie à effectif nombreux afin de compenser le manque de fortune : la bande. Celle-ci a souvent échoué face aux autres fermiers implantés, surtout pour des raisons internes : il s'agit d'une compagnie par nécessité, inévitablement remise en question et vouée à l'échec par le caractère individualiste du profit. A partir de 1465, les conditions politiques créent subitement de nouvelles difficultés : la reprise de la guerre avec la Bourgogne bloque partiellement l'activité économique, désorganise la perception et hypothèque lourdement les chances de réussite des fermiers fiscaux. Il s'y ajoute la suppression de nombreuses fermes en 1465, ce qui maintient la concurrence malgré la baisse de rentabilité. Les faillites se multiplient. Ces événements créent les conditions de rapports nouveaux entre fermiers sous la forme de « consorciétés », synthèse évoluée de la compagnie hiérarchisée et de la bande fermière. Il existe alors un milieu monopoliste à l'intérieur duquel se fait une constante redistribution au cours des associations dans une concurrence très vive à la fin du siècle.

CHAPITRE III

FORMATION ET AFFIRMATION DE LA COMPAGNIE

Les rapports entre fermiers sont préexistants à la formation de la compagnie mais se complètent et se renforcent dans la ferme fiscale. Il n'y a pas de clans ou